

Assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol

Projet de construction



Synthèse des réponses aux exigences E1

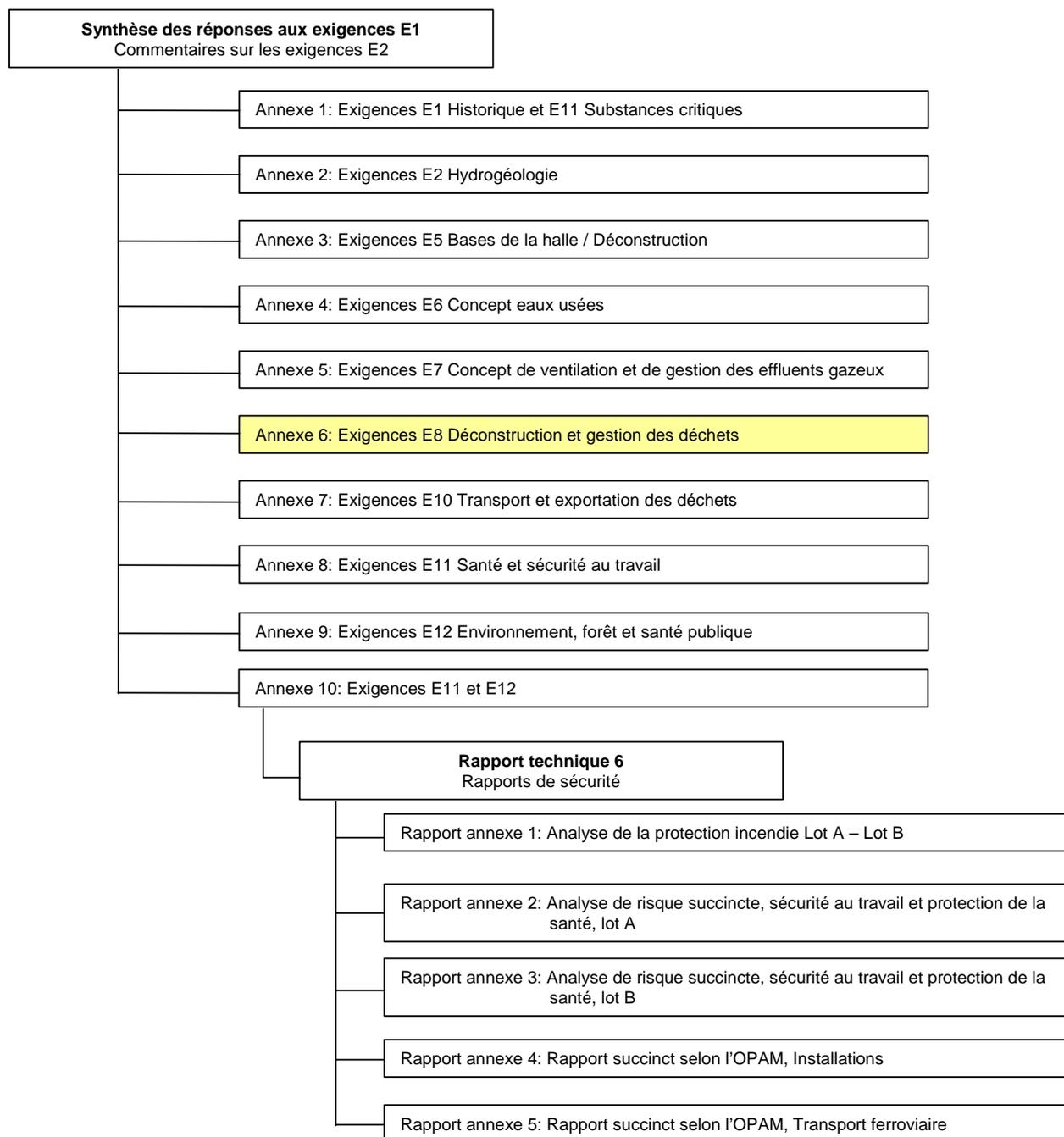
Commentaires sur les exigences E2

Annexe 6 :

Exigences E8 Déconstruction et gestion des déchets

Indication pour le lecteur:

Le graphique présenté ci-dessous a été établi afin de clarifier la structure du dossier « Synthèse des réponses aux exigences E1 / Commentaires sur les exigences E2 ». Le présent rapport est indiqué en couleur dans le graphique.



E8	Type de demandes : E2	Déconstruction de la décharge et gestion des déchets sur le site
E8.1 Excavation E8.2 Tri à l'excavation E8.3 Transport interne E8.4 Conditionnement E8.5 Stockage des containers		
Exigences (cf. prise de position de l'OEPN du 08.09.04) :		
<p>E8.1: Préciser le projet d'excavation, en tenant compte des aspects suivants: investigation préliminaire des zones à déconstruire; gestion des eaux et des gaz; stabilité de la plate-forme de travail et des talus; modalités d'excavation; déconstruction des infrastructures; projet de remblayage.</p> <p>E8.2 : Préciser pour les opérations de tri les aspects suivants: séparation de certaines fractions lors de l'excavation; critères de tri des déchets (p.ex. tri optique par du personnel spécialement qualifié, contrôle analytique éventuel); critères de tri pour le couvercle et l'encaissant (contrôle analytique); analyse de risques et plans d'intervention.</p> <p>E8.3: Précision sur la planification des accès et des transports à l'intérieur de la fouille, en tenant notamment compte des exigences du plan sécurité et santé.</p> <p>E8.4: Optimisation du positionnement des installations de tri (impact d'une installation sur l'autre); Vérification du fonctionnement du conditionnement par des essais préalables sectoriels et/ou une phase pilote.</p> <p>E8.5: Présentation d'un plan de stockage et de critères de surveillance (stabilité chimique); Gestion des risques et protection incendie</p>		
Informations et réponses fournies:		
<p>Les exigences E8 n'ont pas été traitées séparément dans le cadre des séances avec les autorités, car elles sont toutes étroitement liées. Un commentaire global est donné ci-dessous :</p> <p>Le mode de déconstruction de la décharge et la gestion des déchets a été discuté et approuvé par les autorités dans différents contextes. Tout d'abord dans le cadre des exigences E5 " Aménagement du site de déconstruction (« Halle »)". Les aspects techniques sont donnés dans le rapport</p>		

<p>technique 4.</p> <p>Pour la préparation des déchets, l'état actuel du concept a été approuvé par les représentants cantonaux. Le rapport technique 5 présente les détails techniques concernant la préparation des déchets.</p> <p>Finalement, ces aspects ont été également discutés dans le cadre des exigences E11 Sécurité et hygiène du travail, ou certaines procédures ont dû être analysées dans un niveau de détail élevé, et dans le cadre des exigences E12 Rapport environnemental et santé publique.</p>	PV 15.03.2006 Rapport technique 5
<p>Position OEPN sur informations et réponses fournit et éléments à prendre en compte:</p> <hr/> <p>L'OEPN a donné un préavis favorable pour le projet de déconstruction de la décharge et de gestion des déchets sur le site.</p>	PV 15.03.2006

Procès-Verbal

Projet DIB	Séance : OEPN – bci Consortiums B : HIM	Séance n°1
Date : 15.03.06 – 9h15 à 16h00	Lieu : Delémont, salle Morépond E	

Participants	Experts	Consultants
Canton : André Bapst : Chef de projet - OEPN Jean Fernex : OEPN Jean Parrat : Service des arts et métiers Claude Ramseier : Laboratoire cantonal Sandrine Schmidt : OEPN	Jean-François André : SUVA Bruno Covelli	Marcos Buser : consultant Gouvernement
Bci : Rolf Bentz Michael Fischer Anton Aeby Rémi Luttenbacher	HIM : Dominik Deinzer Peter Röhrs Eckhart Schultes	
Excusés	-	

	Documents / annexes
	<ul style="list-style-type: none"> • Definitive Sanierung Sondermülldeponie Bonfol – On site Vorbereitung der Deponieinhaltsstoffe – Arbeitsabläufe in der Vorbereitungshalle – Entwurf – Stand am 8.03.06 - HIM
0	<p>Introduction : validation des exigences techniques : Dès que bci a des éléments techniques qui peuvent répondre aux exigences E1 et E2 ou au projet de construction, elle les soumet à l'OEPN en remettant un document écrit avant les séances décisionnelles. JF propose de ne plus faire de différence entre les exigences E1 et E2, en tenant compte que les E2 peuvent être un peu moins développées au niveau du Plan spécial. L'ensemble des exigences E1 doivent être réalisés au plus tard au moment de l'examen préalable du Plan spécial. Chaque exigence doit également être traitée en relation avec les autres domaines : gestion de l'air, analyses de l'eau, etc.</p>

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
1	<p>Objectif séance : Le but de la séance est de valider l'état actuel du concept de base de gestion des déchets réalisé par HIM, pour pouvoir débiter l'analyse de risques succincte.</p>				

N°	Points discutés	Décisions	Actions		
			Quoi	Qui	Quand
2	Au sujet de l'investigation historique et de la nature des déchets (exigence) HIM précise qu'ils n'ont pas besoin de plus d'information.				
3	Analyses de risques des travailleurs et analyses de risques succinctes OPAM. Les analyses devront décrire les processus. Pour chacun des processus des analyses de risques de détail devront être élaborés pour les travailleurs, l'environnement.... Les scénarii de risques et la NIE doivent être coordonnés.				
4	Séance avec l'OFEV : exportation des déchets : un PV des décisions prises au cours de la séance (bci/HIM/OFEV) du 14.03.06 sera transmis à l'OEPN.				
5	Traitement des déchets en Allemagne : La bci a rencontré les autorités allemandes, pour s'assurer qu'elles autorisent la reprise des déchets. (les 3 fours d'incinération sont dans 3 Lander différents).				
6	De nombreux éléments ont été discutés au cours de la séance et seront intégrés par HIM dans le développement du projet.	A la fin de la séance, les représentants cantonaux déclarent approuver l'état actuel du concept présenté par HIM.			
8	Prochaine séance				
	Bci enverra avant la séance, un "brouillon" du rapport analyse des risques	Rencontre avec le SI le 31 mars 2006	Séance	bci/OEPN / expert / SI	31.03.06

Signatures :

OEPN

bci

Jean Fernex

Michael Fischer